

Annexe D

Comité de l'urbanisme (CU)

Les résultats détaillés en matière de rendement provenant du bulletin de rendement équilibré de la Ville dont la supervision est assumée par le CU sont présentés ci-après. Les tableaux de données présentent les résultats réels jusqu'à la fin de 2012 par rapport aux objectifs approuvés par le Conseil en mai 2012. Sous chaque tableau se trouvent des renseignements et d'autres données qui précisent les résultats et mettent en lumière les progrès réalisés à ce jour (c.-à-d. les mesures prises pour faire avancer la mise en œuvre du Plan en 2012).

Les tableaux qui figurent à la suite des résultats détaillés en matière de rendement présentés ci-après contiennent les propositions de modification et les modifications techniques au Plan stratégique de la Ville 2011-2014 dont la supervision relève du CU. Toutes les propositions de modification ont été passées en revue et approuvées par l'équipe de direction aux fins d'examen par le Conseil à sa réunion d'examen de la stratégie du 29 avril 2013. Le cas échéant, une référence est fournie pour chaque proposition de modification ou chaque modification technique dans les tableaux des résultats détaillés en matière de rendement.

Résultats détaillés en matière de rendement

Priorité stratégique – Transport et mobilité

Satisfaire les besoins actuels et futurs des résidents et des visiteurs en matière de transport en assurant la fiabilité et la viabilité financière des services de transport en commun de la Ville et en encourageant d'autres moyens de transport comme le transport en commun, la bicyclette et la marche par l'amélioration des infrastructures et de l'aménagement urbain.

Objectif stratégique : TM2 – Optimiser la densité près des stations de transport en commun

Planifier des quartiers compacts et bien conçus où les résidents peuvent, à proximité immédiate, vivre, travailler, faire leurs courses et se divertir, vaquer à leurs activités quotidiennes, accéder à un transport en commun viable et soutenir les entreprises locales.

Tableau 1 – Objectif stratégique TM2 - Mesure(s) de rendement de l'objectif

Initiative(s)	Mesure(s) de rendement de l'objectif	Réel	Cible	Comité responsable	Renvoi à la modification proposée/ modification technique
TM2 – Optimiser la densité près des stations de transport en commun	TM2-A : Achever 38 % des études sur l'aménagement axé sur le transport en commun d'ici la fin de 2012, 75 % d'ici la fin de 2013 et 100 % d'ici la fin de 2014.	38 %	38 %	CU	Aucun

Tableau 2 – Objectif stratégique TM2 - Mesure(s) de rendement de l’initiative

Initiative(s)	Mesure(s) de rendement de l’initiative	Réel	Objectif	Comité responsable	Renvoi à la modification proposée/ modification technique
7. Études de planification communautaire en appui au projet de train léger sur rail d’Ottawa	7-A : Achever les projets décrits dans les études portant sur les aménagements axés sur le transport en commun dans le respect des échéanciers et du budget.	Oui	Oui	CU	Aucun

Mesures prises pour faire avancer la mise en œuvre du Plan en 2012

TM2-A : La Ville a atteint son objectif visant à achever 38 % des études sur les aménagements axés sur le transport en commun (AATC) d’ici la fin de 2012. Des études sur les AATC ont été réalisées pour les stations Train, St-Laurent et Cyrville et les plans ont été approuvés par le Conseil le 14 novembre 2012. La réalisation de ces trois études selon le calendrier et le budget a permis de commencer les trois prochaines études pour 2013 en temps opportun.

7-A : Les trois études sur les AATC ayant été approuvées par le Conseil le 14 novembre 2012, des mises à jour du cadre réglementaire ont été soumises au Conseil selon le calendrier et le budget. Pour les stations Train, St-Laurent et Cyrville, des modifications au Plan officiel et au règlement de zonage ont également été recommandées aux fins de l’atteinte des objectifs des trois études sur les AATC. De plus, des recommandations ont été formulées à l’égard d’une série de projets d’immobilisation (notamment des liaisons piétonnières et cyclistes), qui seront évalués pendant le débat annuel sur le budget des immobilisations pour 2015-2018 ainsi qu’aux fins d’examen de l’admissibilité au financement dans le cadre de l’examen du règlement sur les redevances d’aménagement de 2014. Il est possible d’en appeler des modifications au Plan officiel et au règlement de zonage auprès de la Commission des affaires municipales de l’Ontario. La Ville a reçu un appel pour chaque modification, ce qui a retardé l’entrée en vigueur des documents. Le personnel tente de trouver une issue aux appels au moyen de la négociation.

Priorité stratégique – Gérance environnementale

Promouvoir la viabilité à long terme et réduire notre empreinte écologique en maintenant et en améliorant la qualité de notre air et de l'eau, en utilisant une technologie verte, en favorisant l'efficacité énergétique tout en protégeant nos ressources naturelles et nos terres en vue de rehausser la qualité de l'environnement pour nos résidents.

Objectif stratégique : GE1 – Améliorer la gestion des eaux pluviales

Assurer une gestion sécuritaire et efficace des eaux pluviales tout en veillant à la santé des ruisseaux et des rivières de la ville. La Ville orientera ses efforts en matière de gestion des eaux pluviales dans les nouveaux secteurs en développement, cerner les possibilités de modernisation de la gestion des eaux pluviales et assurera l'assainissement des cours d'eau dans les secteurs les plus vieux de la ville.

Tableau 3 – Objectif stratégique GE1 - Mesure(s) de rendement de l'initiative

Initiative(s)	Mesure(s) de rendement de l'initiative	Réel	Cible	Comité responsable	Renvoi à la modification proposée/ modification technique
16. Études des sous-bassins hydrographiques et gestion environnementale	16-A : Achever les projets énoncés dans les plans de sous-bassins hydrographiques et le plan de gestion environnementale pour 2012, 2013 et 2014.	75 %	100 %	CU / CAAR	Aucun
16. Études des sous-bassins hydrographiques et gestion environnementale	16-B : Augmenter ou maintenir le pourcentage de cours d'eau respectant les recommandations relatives aux zones tampons de végétation d'ici 2014.	Sera reportée en 2014	100 % (2014)	CU / CAAR	Aucun

Mesures prises pour faire avancer la mise en œuvre du Plan en 2012

16-A : La réalisation de la totalité des projets énoncés dans les plans de gestion des bassins hydrographiques et du plan de gestion de l'environnement a pris du retard, mais progresse tout de même. L'étude du secteur étendu du sous-bassin hydrographique du ruisseau Cardinal, le plan de gestion de l'environnement pour la collectivité urbaine de l'est et le plan de gestion environnementale du drain O'Keefe sont en cours et devraient être achevés au premier et au T2 de 2013. L'étude du sous-bassin hydrographique du tronçon 2 de la rivière Jock et du ruisseau Mud avait été suspendue, mais a été relancée et devrait être achevée au T3 de 2013.

L'intégration des données d'Ottawa sur l'environnement dans le Rapport sur la caractérisation des bassins et des sous-bassins hydrographiques, et l'amélioration des lignes directrices relatives aux études d'impact sur l'environnement permettent à la Ville de réévaluer et de rationaliser le processus de planification des sous-bassins hydrographiques. Cet examen devrait commencer au T1 de 2013 et être achevé au T3 de 2013. De plus, de nouveaux plans de gestion de l'environnement devront être mis en œuvre dans le cadre des demandes de modification du Plan officiel pour les nouveaux secteurs d'expansion urbaine à l'étude, dont plusieurs sont prévus pour 2013.

16-B : Une zone tampon végétale ou riveraine est une zone végétale située près d'une rivière, en général boisée, qui procure de l'ombre et une protection partielle à une rivière contre les utilisations du sol adjacentes. Le pourcentage des cours d'eau d'Ottawa qui respectent les taux cibles recommandés de zone tampon végétale sera communiqué au T4 de 2013. En 2012, le pourcentage des zones tampons riveraines dans les zones de végétation naturelle d'Ottawa était inférieur aux seuils recommandés par Environnement Canada. Seulement 35 % des cours d'eau d'Ottawa respectaient les taux cibles de zone tampon d'Environnement Canada (une zone tampon de 15 mètres dans les zones agricoles et une zone tampon de 30 mètres pour tous les autres cours d'eau) par rapport au taux recommandé de 75 % des cours d'eau dotés d'une zone tampon végétale de 30 mètres et de 100 % des cours d'eau dotés d'une zone tampon de 5 mètres à 15 mètres. Seulement 1 % des cours d'eau d'Ottawa situés dans des zones agricoles respectaient la cible de zone tampon de 15 mètres. Les zones tampons recommandées par Environnement Canada sont toutefois génériques et ne prennent pas en compte les différentes utilisations du sol. L'analyse reposait sur les données sur la couverture végétale tirées de photographies aériennes prises en 2008.

D'ici le T4 de 2013, le personnel établira des cibles révisées de zone tampon riveraine pour assurer la protection des rivières et des cours d'eau et refléter les utilisations du sol existantes et futures. Le personnel pourra mettre à jour l'inventaire des zones tampons riveraines actuelles en se fondant sur les nouvelles cartes de couverture végétale tirées des photographies aériennes réalisées en 2011 et de l'inventaire à haute résolution des zones agricoles. Ces initiatives devraient accroître le pourcentage de cours d'eau qui respectent les taux cibles de zone tampon riveraine. Elles permettront également de recenser les possibilités de végétalisation des zones tampons riveraines et comprendront des recommandations spéciales, comme celle d'axer le programme Acres en verdure sur la plantation d'arbres le long des principaux cours d'eau.

Objectif stratégique : GE2 – Améliorer et protéger les systèmes naturels

Protéger les biens du patrimoine naturel urbain et rural, les écosystèmes et la biodiversité d'Ottawa en utilisant le concept de viabilité et de protection de l'environnement. La Ville verra également à protéger les sources d'eau de surface et les sources souterraines pour les approvisionnements en eau de la Ville, à assurer une eau potable saine et à préserver les arbres et les forêts en vue d'aider à améliorer la qualité de l'air.

Tableau 4 – Objectif stratégique GE2 - Mesure(s) de rendement de l'initiative

Initiative(s)	Mesure(s) de rendement de l'initiative	Réel	Cible	Comité responsable	Renvoi à la modification proposée/ modification technique
22. Plan de protection des sources d'eau	22-A : Augmenter le nombre de zones de protection des têtes de puits et de zones de protection des prises d'eau désignées et zonées pour la protection des sources d'eau à 75 % d'ici la fin de 2013 et à 100 % d'ici la fin de 2014.	Sera reportée en 2013	75 % (2013)	CU / CAAR	Aucun
22. Plan de protection des sources d'eau	22-B : Augmenter le nombre de propriétés nécessitant un plan de gestion des risques en matière de protection des sources d'eau et dont le plan est approuvé à 75 % d'ici la fin de 2013 et à 100 % d'ici la fin de 2014.	Sera reportée en 2013	75 % (2013)	CU / CAAR	Aucun

Mesures prises pour faire avancer la mise en œuvre du Plan en 2012

22-A et

22-B : Nous ne disposons d'aucune donnée à l'heure actuelle nous permettant d'évaluer cette initiative parce que les plans de protection des sources d'eau qui couvrent Ottawa n'ont pas encore été approuvés par le ministère de l'Environnement. L'approbation devrait être obtenue en 2013, et les données complètes relatives à cette mesure seront communiquées aux T4 de 2013 et de 2014. Une fois l'approbation de la Province obtenue, la Ville modifiera le Plan Officiel afin de mettre en œuvre les politiques appropriées pour tenir compte des nouvelles zones de protection des sources d'eau, et proposera des modifications au règlement de zonage pour pouvoir mettre en œuvre ces politiques.

Objectif stratégique : GE3 – Réduire l’impact environnemental

Mettre en place une approche basée sur les écosystèmes, qui encourage le développement durable et tient compte des cycles naturels (comme ceux de l’eau, du carbone et des nutriments) ainsi que de l’habitat naturel avant et pendant le développement. La Ville développera des espaces judicieusement, augmentera les taux de détournement des déchets, fera un meilleur usage des infrastructures existantes, minimisera la perturbation des espaces verts et sous-bassins hydrographiques existants, aménagera les terres dans les limites actuelles de la Ville et évitera l’étalement vers l’extérieur

Tableau 5 – Objectif stratégique GE3 - Mesure(s) de rendement de l’initiative

Initiative(s)	Mesure(s) de rendement de l’initiative	Réel	Cible	Comité responsable	Renvoi à la modification proposée/ modification technique
28. Programme de promotion des immeubles écologiques	28-A : Augmenter de 20 % le nombre de demandes d’aménagement approuvées pour lesquelles on a utilisé la « liste de techniques de construction vertes » et qui comportaient une amélioration ayant eu un effet bénéfique sur l’environnement d’ici la fin de 2014 (par rapport à la première année).	Sera reportée en 2014	20 % (2014)	CU	Aucun

Mesures prises pour faire avancer la mise en œuvre du Plan en 2012

28-A : Afin de faire la promotion des immeubles écologiques, la Ville a prévu mettre en œuvre de nombreuses initiatives au cours du présent mandat du Conseil. Ces initiatives comprennent la Voie verte express, la formation du personnel aux fins de l'examen de demandes d'aménagements ayant reçu l'agrément LEED (Leadership in Energy and Environmental Design), et la liste de techniques de construction vertes. La Ville s'est d'abord concentrée sur la mise en place de la Voie verte express et la formation du personnel.

La Voie verte express est tributaire de la formation qui sera offerte au personnel sur les principes et les meilleures pratiques de la construction écologique, notamment les normes LEED. L'objectif est de former 20 planificateurs et ingénieurs qui auront obtenu leur accréditation à titre de LEED AP avec spécialisation d'ici la fin de 2014. À la fin de 2012, six des 20 membres du personnel avaient obtenu leur accréditation. Une fois que l'objectif en matière de formation du personnel aura été atteint, le personnel aura la capacité d'élaborer la liste de techniques de construction vertes.

Priorité stratégique – Communautés saines et bienveillantes

Permettre à tous les résidents d’apprécier une grande qualité de vie et de contribuer au mieux-être de la communauté grâce à des quartiers sains, sécuritaires, sûrs, accessibles et inclusifs.

Objectif stratégique : SB3 – Améliorer l’accès aux logements sociaux abordables

Fournir des logements abordables, attrayants, permanents et accessibles pour les résidents dans le besoin et améliorer la gamme et la qualité des logements destinés à des personnes de capacités et de revenus différents pour qu’elles vivent dans une collectivité au cours des diverses étapes de leur vie.

Tableau 6 – Objectif stratégique SB3 - Mesure(s) de rendement de l’initiative

Initiative(s)	Mesure(s) de rendement de l’initiative	Réel	Cible	Comité responsable	Renvoi à la modification proposée/ modification technique
41. Plan d’investissement pour le secteur du logement social et l’itinérance	41-C : Construire 90 nouvelles unités de logement abordable en 2012, 60 nouvelles unités en 2013 et 20 nouvelles unités en 2014.	118	90	CU	Aucun

Mesures prises pour faire avancer la mise en œuvre du Plan en 2012

41-C : En 2012, 118 nouvelles unités de logement abordable ont été aménagées dans quatre nouveaux projets de logement abordable, ce nombre dépasse de 31 % la cible de 90 nouvelles unités de logement abordables. Cette initiative comprenait le réaménagement complet de 12 unités existantes et la construction de 106 nouvelles unités. Tous les projets sont en voie de construction ou en attente de l’approbation des plans et/ou de l’obtention des permis de construction.

Priorité stratégique – Excellence des services

Améliorer la satisfaction des résidents d’Ottawa envers la prestation des services municipaux en augmentant de façon mesurable la culture de l’excellence des services dans la Ville et en créant des expériences de service positives pour la clientèle.

Objectif stratégique : ES2 – Améliorer le rendement opérationnel

Améliorer l’efficacité et l’efficacité de la prestation des services en vue d’atteindre les niveaux visés de service qui ont été approuvés par le Conseil et les communiquer aux résidents et aux employés.

Tableau 7 – Objectif stratégique ES2 - Mesure(s) de rendement de l’initiative

Initiative(s)	Mesure(s) de rendement de l’initiative	Réel	Cible	Comité responsable	Renvoi à la modification proposée/ modification technique
49. Amélioration constante du processus d’examen des demandes d’aménagement	49-A : Hausser la proportion de demandes d’aménagement pour lesquelles une décision est prise en temps opportun à 60 % d’ici la fin de 2011, à 65 % d’ici la fin de 2012, à 75 % d’ici la fin de 2013 et à 80 % d’ici la fin de 2014.	48 %	65 %	CU	Aucun

Mesures prises pour faire avancer la mise en œuvre du Plan en 2012

49-A : La Ville a accru la proportion des demandes d'aménagement pour lesquelles une décision a été prise « en temps opportun » à 48 % à la fin de 2012, manquant la cible par 17 %. L'écart est attribué au type de demandes d'approbation d'un plan d'implantation approuvées par le gestionnaire. Si l'on ne tient pas compte de ces demandes, les résultats des demandes pour lesquelles une décision est prise en temps opportun augmentent à 59 %. Si ces demandes problématiques sont isolées, le service pourra se concentrer sur les initiatives d'amélioration.

Plusieurs initiatives ont été mises en œuvre pour améliorer le service à la clientèle dans le secteur de la construction en 2012, notamment l'initiative du calendrier garanti de traitement des demandes, qui a réduit de 80 % le nombre de demandes moins importantes qui ont été traitées tardivement au cours des six premiers mois de 2012, une amélioration dans le traitement des communications provenant des demandeurs par le personnel, qui s'est traduite par un taux de réponse en temps opportun (réponse dans un délai de 24 heures) de 95 % au cours des six derniers mois de 2012, et l'élaboration et la mise en place d'un plan d'action complet visant à résoudre les questions soulevées par l'examen du guichet unique du service. Deux autres initiatives ont été mises en œuvre pour améliorer la prise de décisions en temps opportun. La première est un examen du processus opérationnel de trois des principaux types de demande (modifications au règlement de zonage, demande de lotissement et plan d'implantation) dans le but d'éliminer l'inefficacité et d'élaborer un manuel de procédures complet à l'intention du personnel. Cette initiative sera achevée au T4 de 2013. La deuxième initiative vise l'embauche d'un nouveau chef de l'examen des projets d'aménagement qui sera responsable de l'amélioration constante du modèle de guichet unique pour les examens des projets d'aménagement et de la mise en place d'un modèle de prestation de services axés sur la clientèle amélioré.

Priorité stratégique – Gouvernance, planification et prise de décisions

Atteindre des améliorations mesurables du niveau de confiance des résidents envers la façon dont la Ville est gouvernée et gérée, adopter une perspective de développement durable dans la prise de décisions et créer un modèle de gouvernance comparable à celui des meilleures villes à travers le monde.

Objectif stratégique : GP3 – Faire des choix durables

Veiller à ce que les répercussions à long terme sur la Ville et sur la qualité de vie de ses résidents soient prises en compte lors de la prise de décisions sur la façon dont les actifs de la Ville sont gérés, dont la Ville fonctionne et dont les secteurs ruraux et urbains sont aménagés.

Tableau 8 – Objectif stratégique GP3 - Mesure(s) de rendement de l'initiative

Initiative(s)	Mesure(s) de rendement de l'initiative	Réel	Cible	Comité responsable	Renvoi à la modification proposée/ modification technique
63. Programme de viabilité	63-A : Réaliser les projets énoncés dans le cadre du Programme de viabilité municipale, conformément au plan.	Oui	Oui	CU	Propositions de modification n°1 (p. 19)
63. Programme de viabilité	63-B : Accroître le nombre de quartiers participant au programme de viabilité des quartiers (le programme sera finalisé en 2012; les cibles annuelles sont à établir).	Données non disponibles à ce moment-ci	Voir la nouvelle cible p. 14	CU	Propositions de modifications n°1 (p. 19), n° 2 (p. 20) et n° 3 (p. 20)

Initiative(s)	Mesure(s) de rendement de l'initiative	Réel	Cible	Comité responsable	Renvoi à la modification proposée/ modification technique
65. Examen du Plan officiel, du Plan directeur des transports et du Plan directeur des infrastructures	65-A : Réaliser 20 % des projets énoncés dans l'examen du Plan officiel d'ici la fin de 2012, 80 % d'ici la fin de 2013 et 100 % d'ici la fin de 2014.	20 %	20 %	CU	Aucun

Mesures prises pour faire avancer la mise en œuvre du Plan en 2012

63-A et

63-B : Le Programme de viabilité municipale, première initiative mise en œuvre en vertu du Programme de viabilité, a été achevé en 2012. Tous les cibles ont été atteintes et la viabilité a été intégrée avec succès à la culture organisationnelle. Au nombre des réalisations, citons l'approbation de la feuille de route de la viabilité, l'élaboration de la politique d'achats durables et du protocole sur les réunions écologiques, l'incorporation des critères de viabilité dans les descriptions de poste, le recrutement en ligne et les ententes de contribution individuelle, et le soutien au premier véhicule électrique de la Ville.

La responsabilité de la deuxième initiative du Programme de viabilité, un programme de viabilité des quartiers, sera assumée, en 2013 et 2014, par le Bureau des relations avec les quartiers. En avril 2012, la Ville a été l'hôte d'un Sommet sur l'urbanisme à l'intention des intervenants et des résidents, qui a fait ressortir l'importance de collaborer avec les collectivités pour trouver des solutions aux problèmes des quartiers. Ce sommet a confirmé la nécessité de mettre sur pied le Bureau des relations avec les quartiers (BRQ), qui a été créé dans le but de soutenir l'aménagement de quartiers complets où il fait bon vivre dans la Ville d'Ottawa. La mise en œuvre de cette initiative exige la prestation des services suivants aux Conseillers et aux intervenants à l'échelle des quartiers, l'évaluation des besoins et l'établissement de priorités, la mise en œuvre du projet et le maintien des relations avec les intervenants.

Le BRQ a mis en œuvre plusieurs initiatives, notamment une campagne de sensibilisation, les pages Web du BRQ sur ottawa.ca, trois initiatives visant six quartiers et un bulletin électronique du BRQ, la présentation de demandes dans le cadre du Programme d'amélioration des quartiers et le processus d'évaluation du Programme d'amélioration des quartiers. En tout, 41 demandes ont été reçues dans le cadre du Programme d'amélioration des quartiers (on en attendait 10). En 2013, l'accent sera mis sur la mise en œuvre du projet dans quatre quartiers choisis et sur le développement d'un outil en ligne.

65-A : L'objectif de réaliser 20 % de l'examen des projets énoncés dans le Plan officiel d'ici la fin de 2012 a été atteint. Les énoncés de travail pour le Plan officiel, le Plan directeur des transports et le Plan directeur de l'infrastructure ont été rédigés et approuvés par le Conseil. Comme l'exige la politique 2.2.1.7 du Plan officiel, les résultats de la réunion consacrée à l'article 26 sur le nombre de terres nécessaires à la Ville ont été communiqués au Comité de l'urbanisme le 27 novembre 2012 et des propositions préliminaires ont été publiées le 29 janvier 2013.

Il demeure difficile d'obtenir des données valables pour la définition du volet de l'examen rural auprès de Terres agricoles et agrégats minéraux. La Ville travaille en collaboration avec les ministères de l'Agriculture, de la Nourriture et des Affaires rurales de l'Ontario et du Développement du Nord et des Mines pour résoudre ce problème, qui devrait être résolu au début de 2013.

En 2012 également, les consultants du Plan directeur de l'infrastructure ont été sélectionnés, les projections de croissance et de densification ont été élaborées et converties en projections de la demande en eau et en évacuation des eaux usées. Les critères de conception du Plan directeur des eaux ont été établis et respectivement 80 % et 40 % du système de distribution et d'évacuation des eaux usées ont été mis à jour, l'analyse préliminaire de la densification a été entreprise et l'étude des besoins en matière de viabilisation rurale a considérablement progressé.

Priorité stratégique – Responsabilité financière

Être financièrement responsable devant les résidents d’Ottawa en exerçant une gestion budgétaire prudente des ressources existantes et en faisant des choix éclairés de longue durée qui permettent aux programmes et services municipaux de base d’être durables dès maintenant et pour l’avenir.

Objectif stratégique : RF2 – Maintenir et améliorer la situation financière de la Ville

Élaborer des processus et concevoir des outils faisant en sorte que l’argent des contribuables soit dépensé judicieusement, et ce, en faisant des choix stratégiques et en trouvant des façons d’améliorer la valeur de ce que la Ville peut mettre en œuvre avec l’argent des contribuables.

Tableau 9 – Objectif stratégique RF2 - Mesure(s) de rendement de l’initiative

Initiative(s)	Mesure(s) de rendement de l’initiative	Réel	Cible	Comité responsable	Renvoi à la modification proposée/ modification technique
75. Examen des redevances d’aménagement	75-A : Réaliser 50 % des projets énoncés dans le cadre de l’Examen des redevances d’aménagement d’ici le T4 de 2012 et 100 % d’ici le T3 de 2014.	0 %	50 %	CU	Proposition de modification n° 4 (p. 21)

Mesures prises pour faire avancer la mise en œuvre du Plan en 2012

75-A : La Ville a abandonné l'idée de réaliser l'examen de mi-mandat des redevances d'aménagement, qui aurait dû être effectué en 2012. Les besoins en fonds d'immobilisations liés à la croissance future se rapportant au transport en commun seront désormais mis à jour dans le cadre de l'étude documentaire sur les redevances d'aménagement de 2014. Plusieurs réunions initiales au cours desquelles l'examen de mi-mandat sera abordé seront tenues avec les intervenants. Il a été finalement été déterminé que plutôt de réaliser un examen de mi-mandat, il serait plus efficace de commencer l'examen plus tôt et de concentrer les ressources sur l'examen des redevances d'aménagement prévu pour 2014.

Modifications proposées au Plan stratégique de la ville 2011-2014

Les modifications proposées sont diverses, par exemple ajouter ou adapter un objectif existant; ajouter, modifier ou supprimer une mesure de rendement pour tenir compte des changements organisationnels, réaffecter des initiatives ou apporter des changements au libellé ou supprimer une initiative stratégique. Elles ont été approuvées par la haute direction aux fins d'étude par le Conseil et ne seront exécutées que sous réserve de l'approbation du Conseil municipal.

Tableau 10 – Propositions de modifications au Plan stratégique de la Ville 2011-2014

N°	Objectif stratégique	Initiative stratégique	Modification proposée	Explication	Comité responsable
1	GP3 – Faire des choix durables	GP3 – n° 63 Programme de viabilité	Supprimer l'initiative stratégique n° 63 (Programme de viabilité) et la mesure de rendement n° 63-A du Plan stratégique de la Ville.	Le Programme de viabilité a atteint son objectif original d'intégrer les pratiques de viabilité à la culture et au fonctionnement quotidien de la Ville. Tous les objectifs ont été atteints et le programme a pris fin en février 2012.	CU

N°	Objectif stratégique	Initiative stratégique	Modification proposée	Explication	Comité responsable
2	GP3 – Faire des choix durables	GP3 – n° 63 Programme de viabilité	Positionnement du Bureau de relations avec les quartiers en tant qu'initiative stratégique n° 63.	En raison de l'élimination de l'initiative stratégique n° 63 originale (Programme de viabilité), cette initiative de repositionnement reflète le travail incessant effectué par le Bureau des relations avec les quartiers.	CU
3	GP3 – Faire des choix durables	GP3 – n° 63 Programme de viabilité	<p>Modifier la mesure de rendement n° 63-B</p> <p>DE : Accroître le nombre de quartiers participant au programme de viabilité des quartiers (le programme sera finalisé en 2012; les cibles annuelles sont à établir).</p> <p>À : Réaliser quatre projets de quartier en 2013 et 2014 au moyen du Programme d'amélioration des quartiers du Bureau des relations avec les quartiers (BRQ).</p>	Comme l'indique la mesure originale, le programme devait être finalisé en 2012 et les cibles établies. Grâce au projet pilote du Programme d'amélioration des quartiers en 2012, la Ville a pu évaluer la capacité et est maintenant en mesure de proposer des modifications à la mesure de rendement ainsi que des cibles.	CU

N°	Objectif stratégique	Initiative stratégique	Modification proposée	Explication	Comité responsable
4	RF2 – Maintenir et améliorer la situation financière de la Ville	RF2 – n° 75 Examen des redevances d'aménagement	Supprimer l'initiative stratégique n° 75 et la mesure de rendement n° 75-A du Plan stratégique de la Ville 2011-2014.	La Ville ne propose plus de réaliser un examen de mi-exercice des redevances d'aménagement. Les besoins de la Ville en fonds d'immobilisations liés à la croissance future seront mis à jour dans le cadre de l'étude documentaire des redevances d'aménagement de 2014.	CU